

11/12

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

**Présents :**

Violette CADUDAL ILY, Dominique CARDON, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Antonin FERREIRA, Françoise FURIC, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Jean-François HUCHET, Hugo JEAN, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Titouan LE BOUARD, Marie Christine LEMARDELEY, Marie-Christine LEPETIT, Yoann LEROUGE, Raykhant LIANOVA, Nathan RIVET, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE, Cornelia WOLL, Raphaël ZOUATI (départ à 10h45, procuration à Yoann LEROUGE).

**Absents ou excusés :**

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Jeanne LAZARUS) Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Jeanne LAZARUS), Timothée BULTINGAIRE (procuration à Violette CADUDAL ILLY), Marie GAILLE (procuration à Alain CHATRIOT), Jean-François HUCHET, Sebastian, François WERNER, Cornelia WOLL.

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	Représentante du recteur
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Isabelle DELORME	Responsable pédagogique
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'Institut d'études politiques

\*

\* \*

I.	Point d'information sur les admissions	3
II.	Présentation de la politique Welcome Refugees à Sciences Po	12
III.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 21 septembre et du 12 octobre 2021	19
IV.	Échange d'informations sur des questions diverses	19

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

*La séance est ouverte à 9 h 08 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous. Merci d'être présents pour ce conseil où nous allons accueillir notre nouveau directeur Mathias VICHERAT, ce dont je me réjouis. Je vais lui donner la parole dans un instant. Je voudrais la garder un peu plus longtemps que d'habitude, car si nous ouvrons une nouvelle page aujourd'hui, c'est aussi une séquence qui se clôt et que nous avons tous vécu ensemble depuis le 4 janvier. Je voudrais faire une sorte de générique de fin pour rendre hommage à toutes celles, beaucoup de femmes ont œuvré dans cette institution, et tous ceux grâce à qui nous pouvons aujourd'hui sortir collectivement de cette crise. Lorsque le 4 janvier nous avons appris les crimes du Président de la FNSP d'alors, la mobilisation a d'abord porté sur le conseil d'administration. Je souhaiterais rendre hommage à Louis SCHWEITZER qui a accepté la lourde tâche d'assurer la présidence de la FNSP par intérim et qui a cherché à lier des mondes qui ne se parlaient, jusque-là, quasiment pas, grâce en particulier aux efforts de persuasion des trois élus de la faculté permanente au conseil d'administration, Laurence BERTRAND DORLEAC, Hélène THIOLETT et Thierry MAYER, rejoints par Julie DE LA SABLIERE et moi-même, nous avons convaincu Louis SCHWEITZER de créer un comité de recherches rompant avec le fonctionnement traditionnel de cooptation dont la légitimité était alors remise en cause. Il a fallu affronter un climat de grande suspicion à l'égard de Sciences Po où chacun de nos mouvements était commenté, critiqué, parfois à juste titre, mais pas toujours. L'hiver et le début du printemps ont été particulièrement difficiles. Bientôt Frédéric MION a démissionné, la crise s'est amplifiée. Une candidate à la FNSP a été portée par la faculté permanente. Elle a été la cible d'attaques calomnieuses, indignes qui ont créé une nouvelle crise. Laurence BERTRAND DORLEAC a alors accepté, à la demande, à la fois des représentants de la faculté permanente et des représentants des fondateurs, de se porter candidate à la présidence de la FNSP. Son élection a marqué la fin de cette première séquence et un premier retour à une forme de sérénité. Depuis qu'elle a accompli cette mission, Laurence BERTRAND DORLEAC a restauré l'image de la fonction. Dans cette période si délicate, la faculté permanente a fait preuve d'une grande solidarité, cela est dû notamment à Guillaume PLANTIN, directeur scientifique, à Cornelia WOLL, présidente du conseil scientifique. Tous deux ont organisé plusieurs sénats académiques et, sans complaisance, ils ont veillé à créer un climat permettant la discussion et des prises de décision collective. Une autre femme a fait preuve d'un engagement sans faille, de courage, de professionnalisme, je parle de Bénédicte DURAND, qui a accepté de devenir administratrice provisoire à partir du mois de février. Les défis étaient multiples. Il fallait non seulement faire face à la pandémie, mais aussi trouver des réponses aux questions que la crise avait révélées. Bénédicte DURAND a fait en sorte que les deux groupes de travail, décidés par Frédéric MION, sur les violences sexistes et sexuelles et sur la déontologie, soient menés à leur terme. Elle a également piloté la première salve du nouveau système d'admission et organisé la rentrée. Bien sûr, elle n'aurait pu faire cela seule et les équipes de la direction et de la formation initiale, nous le savons, ont été exemplaires. Myriam DUBOIS-MONKACHI, directrice de la formation par intérim, doit être largement remerciée pour son engagement tout au long de l'année 2021. Le secrétaire général, Arnaud JULLIAN et ses équipes, tout comme la direction de la recherche, ont été indispensables. La dernière étape de ce long processus a été la désignation du directeur. Ici, je souhaite remercier les membres de la commission de proposition, aussi bien ceux des bureaux des deux conseils que les personnalités extérieures. Nous n'avons pas économisé le temps des membres de cette commission. Je tiens à leur exprimer ma plus profonde reconnaissance pour avoir conduit un travail exemplaire. Antoine MARMIER, Ismahane GASMI et Sylvie RENAULT qui ont accompagné ce travail méritent également d'être vivement remerciés. Enfin, je souhaite vous remercier, chers membres du conseil, car vous avez toujours répondu présent aux réunions supplémentaires qu'a nécessité ce processus, mais surtout, car nos discussions ont toujours été ouvertes, constructives, permettant de se parler en confiance et d'arriver à une décision indiscutable. Bien sûr, nous n'en sortons pas indemnes. Il serait illusoire de ne pas voir que ces 10 mois

ont été épuisants, ils ont parfois nourri de l'inquiétude, de la défiance. Pourtant, nous pouvons être fiers du travail accompli, fiers du sang-froid dont notre institution a fait preuve, sans jamais minimiser la gravité de la crise que nous avons traversé. Après la période de stupéfaction, nous ne sommes pas restés paralysés. Ensemble, nous avons pu, grâce au professionnalisme de l'administration, à la mobilisation des conseils, au sens de la responsabilité de toutes nos communautés, traverser cette période. Au terme de ce propos un peu long, j'ai une pensée émue pour notre collègue Fariba ADELKHAH, toujours privée de liberté depuis 2 ans et demi. Nous ne pouvons accepter cette situation inique. Il faut le rappeler sans cesse. Au nom du conseil de l'institut, je souhaite chaleureusement la bienvenue à Mathias VICHERAT. Cher Mathias, je vous adresse tous mes vœux de réussite.

### **Mathias VICHERAT**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très honoré, et je sais la charge qui est la mienne avec vous, de prendre cette fonction. Je voulais vous remercier pour la confiance accordée. Quand je suis arrivé dans cette salle il y a 15 jours au moment de mon audition, j'étais un peu plus tendu. Nous avons beaucoup échangé pendant une heure. Je n'ai pas beaucoup de choses à vous dire de plus à ce stade. Je souhaite écouter, avoir une vraie concertation avec les différentes communautés. J'avais mis dans mon projet l'apaisement comme la principale priorité des semaines et mois à venir. Je peux revenir sur ma première journée. L'accueil était formidable. J'ai eu l'occasion de rencontrer la plupart des salariés du 27 et de la rue des Saint-Pères, pas mal d'étudiants aussi. C'était assez sympa de déambuler et de rencontrer des étudiants. J'ai même été « viré » par le gigaphone à 21 h 30 puisqu'à deux reprises il a été signalé que nous devions quitter les lieux. Deux mots sur le conseil de l'institut, on avait eu l'occasion d'échanger lors des auditions là-dessus et on a en parlé avec Jeanne. Il serait intéressant, lors d'une prochaine séance, de réfléchir aux modalités et au rôle du conseil de l'institut. Nous savons que le conseil de l'institut peut s'occuper des questions de recherche et davantage se mêler aux sujets de recherche. Je pense que ce serait, avec votre accord, une bonne stratégie, mais aussi sur d'autres sujets sur lesquels il faudrait qu'on réfléchisse et faire une sorte de brainstorming collectif à l'occasion d'un conseil de l'institut pourrait être utile pour s'interroger collectivement sur le rôle des différentes instances de gouvernance, notamment du conseil de l'institut dans le jeu institutionnel. Par ailleurs, sur les sujets d'apaisement et d'urgence, j'aimerais également que le conseil de l'institut ou certains des membres qui souhaitent davantage se mobiliser sur tel ou tel sujet, peut être sur une logique de sous-groupe, puissent être les acteurs de ces changements. Je pense notamment aux principales mesures que j'ai évoquées pour les différentes communautés. D'abord pour les salariés, cette grande consultation que je souhaite voir mener rapidement sur les conditions de travail, l'évolution professionnelle, sur toute une série de choses. Sur les vacataires, on a eu l'occasion d'en discuter et je leur ai écrit hier des propos généraux, mais pour leur dire que je souhaite mettre ce sujet rapidement à l'ordre du jour, en discuter aussi au sein du conseil de l'institut est important. Avec les étudiants aussi, sur leur rôle dans la coconstruction et la participation à toute une série de réflexions et de chantiers stratégiques. Enfin, avec la faculté permanente sur les éléments liés au sénat académique et au poste de directeur ou directrice de la recherche et de la formation. Je ne serais pas plus long, mais je voulais vous dire qu'avec Jeanne je compte sur vous pour être dans une co-élaboration. Toutes celles et tous ceux qui veulent, en dehors des dates régulières des conseils, apporter leur pierre à l'édifice et réfléchir avec nous sur ces sujets sont les bienvenus. Vous avez mon mail, pour beaucoup d'entre vous, vous avez mon portable. N'hésitez pas.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Nous allons passer au premier point, un point d'information sur les admissions, qui va nous être présenté par Gabriela CROUZET, directrice des admissions.

## **I. POINT D'INFORMATION SUR LES ADMISSIONS**

### **Gabriela CROUZET**

Merci Madame la Présidente. Monsieur le directeur, bienvenu. Chères et chers collègues, bonjour. Je me propose d'échanger avec vous aujourd'hui autour d'un bilan très synthétique de chiffres clés

concernant la campagne d'admission 2021 ainsi qu'autour de quelques actualités concernant la campagne d'admission 2022 qui a déjà démarré. Le projet est de revenir à nouveau, prochainement dans ce conseil, avec un rapport plus détaillé, rapport habituellement présenté en début d'année civile, qui est en cours de préparation et qui concernera une analyse étayée de la campagne d'admission 2021 au collège universitaire et en master. Tout d'abord, quels sont les chiffres d'ensemble de cette campagne 2021 qui, comme vous le savez, n'a pas été comme les autres. Tout d'abord, en dépit d'un contexte sanitaire globalement très complexe, l'attractivité de Sciences Po est restée absolument intacte et a même marqué des scores historiques. Sciences Po a reçu plus de 31 000 candidatures totales pour sa formation initiale de 1<sup>er</sup> cycle et de Master. Cela représente plus de 44 % d'augmentation par rapport à 2020. La campagne d'admission 2020 a été aussi marquée par deux grandes nouveautés dans l'admission : la mise en œuvre de la réforme de l'admission en 1<sup>re</sup> année et l'intégration pleine de Sciences Po sur la plateforme nationale Parcoursup. Si l'on s'attarde sur l'admission en 1<sup>re</sup> année, l'attractivité de notre bachelor, notre collège universitaire, a marqué une évolution sans précédent. Nous avons reçu plus de 18 000 candidatures, au total en 2021, par le biais des 4 voies d'admission existante, voie générale, voie convention éducation prioritaire, voie internationale et double diplôme. Cela représente une augmentation de + 65 % par rapport à 2020, puisque nous sommes passés d'un peu plus de 9 000 candidatures à un peu plus de 18 000. Cette attractivité a été particulièrement portée par la voie générale Parcoursup qui, je le rappelle, accueille désormais les bacheliers français de France et de l'étranger. Les doubles diplômes ont aussi marqué une importante évolution. Nous pouvons penser que la visibilité de formation de Sciences Po sur la plateforme Parcoursup conjuguée à la visibilité de notre réforme des admissions a joué un rôle important dans cette attractivité. Le volume des candidats a fortement augmenté, mais le nombre de places ayant été stabilisé en 2021 autour d'une promotion de 1 630 étudiants, le taux global de sélection s'établit à 10 % en 2021 contre 20 en 2020. La procédure réformée de l'admission en 1<sup>re</sup> année a apporté des résultats probants et a permis de concilier une forte exigence académique de notre sélection avec des résultats intéressants en matière de diversité. Les admis en 1<sup>re</sup> année font preuve d'excellents résultats, mais aussi de parcours particulièrement divers. 97 % de nos admis ont obtenus une mention très bien au baccalauréat dont la moitié avec des félicitations du jury. Nous ne pouvons pas tout à fait comparer avec 2020, car c'est notre entrée dans Parcoursup qui nous permet d'accéder à cette information pour l'ensemble de nos admis, mais en 2021, nous savons que parmi les présents en 1<sup>re</sup> année, nous avons 96 % de mention très bien et bien parmi les admis. C'est une progression importante. 80 % de nos admis par les conventions d'éducation prioritaire ont obtenu la mention très bien au baccalauréat. C'est une très forte progression également. La note moyenne obtenue par nos admis de la voie générale dans le nouveau schéma d'admission était de 72/80, là où cette note moyenne obtenue par nos admis CEP et admis internationaux était de 68/80, à nouveau une grande performance de nos admis dans le nouveau schéma d'admission. Dès la rentrée, nous avons eu des retours remarquables des enseignants du collège universitaire concernant la qualité académique de notre nouvelle cohorte et les premiers résultats de galop d'essai qui ont lieu actuellement semblent confirmer un niveau tout à fait équivalent de performance de nos élèves de 1<sup>re</sup> année par rapport aux 1<sup>res</sup> années dans le passé. Nous avons par ailleurs diversifié de façon importante notre base de recrutement : plus de 1 980 lycées d'origine parmi les candidats de notre voie générale, cela représente + 45 % de nouveaux lycées d'origine parmi nos candidats. Pour nos candidats internationaux, nous avons plus de 1 080 lycées d'origine pour ceux qui sont venus l'année dernière par la voie internationale. Par ailleurs, la répartition de nos admis par la voie générale s'est rapprochée de la répartition des élèves lycéens français dans les régions. Les lycéens admis provenant des régions hors Île-de-France représentent en 2021 70 % contre 64 % en 2020. Nous avons aussi une grande variété de parcours académiques. Parmi les admis, nous observons 18 parcours différents de spécialité de baccalauréat réformé et parmi les plus représentés, on peut noter la fameuse HGGSP, Histoire Géographie Géopolitique Sciences Politiques, mathématiques, SES. On retrouve les anciennes séries de bac. Nous observons également la présence de langues, littérature cultures étrangères, de physique chimie, de littérature philosophie, mais aussi SVT, numérique et sciences informatiques, théâtre, cinéma et audiovisuel, sciences de l'ingénieur. Une grande variété de parcours parmi nos admis pour ce qui est des spécialités de baccalauréats. Nous observons aussi une grande variété de parcours et de diplômes étrangers pour les admis venant par la voie internationale et par les doubles diplômes. Enfin, 13 % de boursiers de l'enseignement secondaire sont présents parmi nos admis en 2021. En 2020, c'était 5 %.

Les chiffres montrent que nous avons réussi à attirer davantage de boursiers excellents qui ont réussi à s'imposer malgré un taux de sélection par la voie générale à 7 %. En master, l'attractivité de Sciences Po a également fortement progressé. Le nombre de candidats est passé de près de 10 000 à près de 12 000, ce qui représente une augmentation de 29 %. Toutes les voies d'admission ont attiré davantage de candidats : procédure française, procédure internationale et les doubles diplômes. Les places en master étant restées stables en 2021, le taux global de sélection s'est établi à 17 % en 2021 contre 24 % en 2020. Les admis en master ont étudié dans 85 pays différents, France comprise, et sont de 108 nationalités différentes. Les principaux pays pourvoyeurs de nos admis sont la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et la Chine. Nos admis internationaux ont étudié dans des universités aussi prestigieuses que Mc Gill, King's college, UCL, NYU et nos amis français nous viennent des filières d'études extrêmement diverses, notamment d'études juridiques, de classes préparatoires littéraires, de filières en sciences politiques, sociologie, économie ou d'écoles de commerce. Je souhaitais partager avec vous quelques perspectives 2022. Les admissions Master sont ouvertes depuis le 4 octobre et le premier jury d'admissibilité internationale se prépare cette semaine. Pour ce qui est des admissions en première année, via la voie internationale, elles ont démarré le 4 novembre, les voies d'admission Parcoursup ouvriront selon le calendrier de la plateforme nationale fin janvier. Les modalités d'admission au collège universitaire resteront celles de 2021 conformément à la procédure réformée votée dans ce conseil en 2020. Le comité pédagogique de suivi de la réforme, qui a travaillé sur la proposition des épreuves de la nouvelle procédure d'admission et qui poursuit son action afin de garantir la qualité de nos épreuves, a travaillé de son côté, d'une part, sur les thématiques qui feront partie du dossier de candidature 2022 et, d'autre part, sur une définition encore plus affinée, encore plus aboutie des grilles d'évaluation des dossiers et de l'oral pour la campagne à venir. Les questions de motivation ont ainsi été affinées et les 5 sujets pour l'essai ont été complètement renouvelés comme nous nous y étions engagés dans ce conseil, lors du vote de la réforme. L'ensemble des questions du dossier de candidature est désormais disponible sur le site internet de la direction des admissions pour les candidats 2022. Je vous remercie pour votre attention. Je suis ravie de pouvoir répondre à vos questions.

### **Mathias VICHERAT**

Merci et bravo pour le travail réalisé. On voit qu'avec une augmentation de 107 %, c'est cela, en voie générale, les services ont été au rendez-vous, actifs et efficaces. Bravo pour tout cela. J'avais simplement un point que je voulais partager, plus de réflexion que de décision à ce stade. On entend une petite musique, sur les admissions, sur le fait que beaucoup de lycées parisiens sont laissés de côté, sur le fait qu'il y aurait un biais quasi idéologique à Sciences Po, qu'on allait bafouer l'excellence, etc. Évidemment, c'est faux, les chiffres le prouvent. On a plutôt une ouverture nationale plutôt qu'une restriction géographique à Paris ou en Île-de-France. La diversité géographique des profils de nos étudiants augmente, s'améliore, et c'est ce que l'on souhaitait faire : nationaliser Sciences Po et non pas le « reparisianiser ». Vu que cette petite musique existe, je crois qu'il serait utile de faire une sorte d'audit flash avec des services de Sciences Po, pour voir les points d'amélioration. Par exemple, on sait que face à cette augmentation, les salariés ont été très éprouvés dans la mobilisation qui a été la leur pour organiser ces épreuves. On sait que, parfois, pour des jurys, peut-être aurions-nous besoin de mobiliser davantage de professeurs vacataires ou de la faculté permanente. On sait aussi qu'on peut renvoyer vers certains établissements scolaires sur leur politique de notation. Quand vous avez un établissement - je parle de Stan, car tout le monde me parle de Stan - qui, pour mettre la pression sur ses élèves, note mal volontairement, on ne peut pas tenir rigueur à Sciences Po de prendre les notes données par cet établissement pour ne pas sélectionner les élèves de cet établissement. C'est un peu « le serpent qui se mord la queue ». Il faut pouvoir renvoyer chacun vers ses responsabilités. On sait qu'il y a des papiers en préparation, je crois que c'est dans Challenges, sur la question des admissions. Qu'il y ait un audit qui mêle interne et externe serait utile pour poser les choses de manière rationnelle et voir les voies d'amélioration qui existent toujours.

### **Audrey COURIOL**

Je vous remercie pour cette présentation. Je profite de cette présentation pour avoir un retour sur les deux recrutements qui devaient être faits en CDD pour rejoindre l'équipe des admissions. Merci.

### **Jean-François HUCHET**

Bonjour et bienvenu à Mathias VICHERAT. Je voulais savoir si vous alliez être affecté par la réforme Trouver mon master et ce que cela va impliquer sur les calendriers, et si c'est le cas, avec un recrutement des étudiants internationaux. Je ne vous cache pas qu'à l'INALCO on est en train de réfléchir à pas mal de choses et je voulais savoir si vous allez vous y adapter également.

### **Samuel KHALIFA**

Merci pour la présentation. Je voulais quelques précisions sur les retours dont vous parliez, des enseignants sur la qualité remarquable de la nouvelle cohorte, comment s'est organisé cette évaluation ?  
Merci.

### **Hugo JEAN**

J'aurais plusieurs questions et plusieurs remarques. La première concerne le taux de sélectivité. J'ai entendu que beaucoup se réjouissaient de cette augmentation du taux de sélectivité, nous, ce serait plutôt l'inverse. Quand on voit que beaucoup d'étudiants se retrouvent chaque année sur le carreau, sans place dans l'enseignement supérieur, on est plutôt pour une diminution de ce taux de sélectivité, d'autant que l'on constate, par ailleurs, que moins de places ont été accordées cette année aux entrants à Sciences Po, que ce soit au collège universitaire ou en Master. On voulait savoir ce qui avait dicté ce choix. Ensuite, concernant le taux de boursiers. On constate avec satisfaction qu'il y a une augmentation du taux de boursiers venus du secondaire. J'aurais voulu savoir s'il y avait, par ailleurs, des premiers éléments concernant l'objectif de 30 % de boursiers prévu par la réforme au moment du vote. Ensuite, j'aurais aimé avoir des éléments sur les conventions CEP. On parlait de l'augmentation du pourcentage de CEP admis avec la nouvelle réforme, passant de 10 à 15 %, cela passait par une augmentation des conventions avec les lycées partenaires. Je voulais savoir si on avait un point d'étape sur le nombre de conventions passées avec ces nouveaux lycées. Ma dernière question est à propos des critères d'évaluation, notamment pour les oraux et les dossiers. Vous avez dit qu'ils étaient plus affinés, en citant quelques exemples. Je voulais davantage de détails et savoir si ces critères plus affinés étaient transmis aux candidats en amont de leur évaluation. Je vous remercie.

### **Raphaël ZAOUATI**

Merci Madame la Directrice pour cette présentation. J'en profite pour me joindre à votre message de bienvenue et également pour saluer le travail de Bénédicte DURAND qui a été particulièrement active sur cette réforme des admissions et qui a singulièrement contribué à faire de la promesse républicaine d'égalité des chances une réalité à Sciences Po. C'est important. Les élèves issus des classes populaires, des classes moyennes se raréfiaient au sein de notre institution. Ce premier bilan est extrêmement positif. Je suis fier de voir que cette réforme, pour laquelle on a beaucoup travaillé collectivement, a porté ses fruits, avec plus de boursiers, des candidats avec une diversité de parcours assez remarquable. C'est quelque chose de très bien d'autant que rien n'a été concédé concernant l'exigence et l'excellence de notre formation. Cela passe notamment par un niveau élevé de sélectivité qui, selon moi, ne doit pas nous inquiéter, mais au contraire nous rassurer sur l'attractivité de notre école. Cependant, vous l'avez dit Monsieur le Directeur, cette réforme a suscité un certain nombre d'interrogations, parfois légitimes, pour certains lycées, notamment pour des établissements parisiens qui, il y a 5 ans, avaient parmi leurs élèves, 4, 5 ou 6 admis et qui aujourd'hui n'en ont aucun, ou presque. Je pense qu'il faut, en plus d'apporter une réponse à ces écoles, à ces familles encore en interrogation, montrer qu'en aucun cas Sciences Po aurait fait le choix d'écarter tel ou tel lycée.

### **Gabriela CROUZET**

Je vais les reprendre dans l'ordre chronologique. Concernant la question des CDD d'Audrey COURIOL. Oui, nous avons pu recruter d'ores et déjà deux chargés de mission niveau 1 aux admissions qui, pour la première, rejoint notre équipe dès aujourd'hui. La deuxième personne sera aux admissions à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Les deux personnes viennent en support de l'admission en première année et resteront jusqu'à la fin de la campagne d'admission 2022. Nous avons donc pu renforcer l'équipe. Nous espérons que cela permettra de faire face à une campagne d'admission 2022 de façon mieux équipée.

Pour la question de Monsieur HUCHET sur la réforme de l'admission en master, nous ne sommes pas encore dans le mouvement de cette réforme, notamment de la plateforme nationale qui devrait, elle aussi, être proposée pour l'admission en Master, c'est bien de cela que vous avez parlé. Pour l'instant, nous ne nous y préparons pas pour la campagne 2022. Nous n'avons pas été approchés par l'État à ce sujet. Cela deviendra un sujet dès lors que nous avons un contact avec le ministère. Pour la campagne 2022, ce n'est pas d'actualité. La question de Samuel KHALIFA sur l'évaluation de la qualité remarquable de la cohorte. On a fait passer un questionnaire auprès des équipes pédagogiques des campus, notamment auprès des enseignants qui ont pu accueillir nos élèves dès la rentrée. Ce sont eux qui nous ont fait ces retours de qualité concernant l'excellence de notre cohorte de 1<sup>res</sup> années. Bien entendu, nous attendons les premiers résultats objectivés des examens. C'est pour cela que j'évoquais la question des galops d'essai qui ont lieu actuellement et pour lesquels nous n'avons pas encore tous les retours. Myriam DUBOIS-MONKACHI pourra compléter. Les premiers résultats sont au même niveau que les admis des années précédentes, ce qui permet de conforter l'idée que nous avons recruté, en termes d'excellence académique, des élèves aussi excellents que dans le passé par cette nouvelle procédure d'admission. Sur la question d'Hugo JEAN sur les effectifs de 1<sup>re</sup> année et de Master, en 2021, nous avons fait le choix de la stabilisation des cohortes. En 2020 notamment, nous avons accueilli des cohortes plus élargies dans le cadre du contexte sanitaire de l'épidémie, où nous avons des interrogations sur le comportement de nos admis. Nous avons fait le choix en 2020 de recruter davantage. En 2021, il était question de revenir à l'équivalent des effectifs habituels, classiques des années précédentes. C'est un retour à la normale en 2021 au niveau des effectifs. Pour la question de savoir où nous en sommes avec les 30 % de boursiers. Je pense que Myriam DUBOIS-MONKACHI et Pauline BENSOUSSAN pourront compléter. Nous n'avons pas encore de résultats définitifs parce que le travail sur les dossiers d'inscription administrative et le paiement des droits de scolarité est en cours. Nous savons que nous progressons déjà et que nous nous approchons des 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur fixé comme objectif dans le cadre de la réforme de l'admission en 1<sup>re</sup> année. Sur la question des conventions éducation prioritaire.

#### **Mathias VICHERAT**

Pardon, pour ma compréhension, j'ai compris que le taux de sélectivité qui était passé à 6,6 % sont liés ipso facto à la mise en place de Parcoursup. En réalité, ce n'est pas un choix de l'IEP de se dire qu'on va être plus sélectif, mais c'est Parcoursup. J'ai une question : peut-on s'attendre l'année prochaine à une forme de normalisation du taux ? C'est ce que j'ai cru comprendre. Un retour au taux de sélectivité habituel autour de 10, 12 %. C'est compliqué d'avoir une boule de cristal, mais à quoi peut-on s'attendre ?

#### **Gabriela CROUZET**

Merci Monsieur le Directeur pour ce complément de compréhension très important. Nous ne nous fixons pas d'objectif en termes de taux de sélection, celui-ci dépend chaque année du volume de candidats. Nous savons quels sont les effectifs cibles fixés, mais nous n'avons pas de boule de cristal pour le volume de candidats. En 2021, nous avons eu une grande progression de volume de candidats qui a resserré ce taux d'admission, notamment sur la voie générale, mais aussi sur l'ensemble de l'admission pour Sciences Po. La question que nous nous posons aujourd'hui est : quel est le volume de candidats que nous aurons en 2022 ? Serons-nous sur des niveaux équivalents ? Ou, au contraire, y aura-t-il un changement de dynamique ? Aurons-nous moins de candidats et que nous pourrions nous dire qu'en 2021 nous avons eu une année exceptionnelle et que nous retournons à quelque chose de plus classique au niveau des volumes de candidat, auquel cas le taux de sélection va se repositionner comme les années précédentes autour de 10 % pour cette voie. Nous ne pouvons pas répondre à cette question, mais je confirme que l'institution n'a pas pour objectif de fixer des taux de sélection de plus en plus durs. Si nous avons des taux sélectifs trop exigeants, nous pouvons décourager des candidats. Ce n'est pas l'objectif. Nous attendons et nous suivons de très près l'évolution des candidatures. C'est cela qui va nous aider à déterminer la cible effective pour la rentrée prochaine.

Pour la question des conventions éducation prioritaire, jusqu'en 2023 nous restons sur une cohorte de CEP de 10 % représentant les élèves de 1<sup>re</sup> année. Le travail qui a été fait et qui continue de se faire autour de l'élargissement du nombre de lycées partenaires est que nous avons pu élargir la cartographie

de nos lycées partenaires de 66 nouveaux lycées partenaires CEP. Nous en avons 106. Cette année, nous avons élargi à 106 + 66. Il y a aura de nouveaux élargissements, nous avons eu de nouvelles candidatures. Par contre, ces lycées ne nous envoient pas de nouveaux candidats dès 2022. Leurs élèves doivent d'abord participer aux ateliers de préparation à l'enseignement supérieur avant de candidater par la voie d'admission convention éducation prioritaire. Cet élargissement à 15 % de la cohorte devrait se faire en 2023.

Pour les critères d'évaluation plus affinés, nous avons repris les grilles d'évaluation des dossiers de candidature 2021 et nous avons travaillé sur ces grilles avec le comité pédagogique pour nous assurer qu'en 2022 on pourra aller encore plus loin et faire en sorte que l'évaluation de ces dossiers se fasse sur une base de critères les plus homogènes possibles pour objectiver au maximum la lecture faite par nos nombreux évaluateurs. La même chose pour l'oral, nous avons repris la grille de notation de l'oral 2021 en nous posant la question de savoir si cette grille, qui est déployée autour d'un certain nombre de compétences notées par les examinateurs des commissions d'oral, peut-être davantage aboutie pour s'assurer que l'évaluation de l'oral soit la plus harmonieuse possible par les différentes commissions à l'œuvre au moment de l'oral. C'est en ce sens que je parle d'évaluation plus aboutie. Ces grilles ne sont pas communiquées aux candidats, ce sont des grilles de notation communiquées uniquement aux examinateurs et évaluateurs. Néanmoins, les attendus et les critères généraux, non pas ligne par ligne de la grille d'évaluation, ce que l'on attend des trois épreuves intégrées au dossier de candidature et ce que l'on attend à l'oral sont extrêmement transparentes pour les candidats. Si vous allez sur le site des admissions de Sciences Po, vous verrez qu'il y a des dizaines et des dizaines de pages rédigées pour aller vers le maximum de transparence en termes d'informations communiquées à nos candidats sur la procédure d'admission et en termes d'attendus.

Pour les questions de Raphaël ZAOUATI concernant les lycées et les réponses que l'on peut leur apporter, nous nous sommes fixé un objectif d'une communication encore plus approfondie pour préparer la campagne 2022 avec l'ensemble de nos publics. Nous avons, d'une part, fait partir un courrier à tous les lycées de France à la rentrée pour les informer de l'existence de notre institution. Nous avons intégré dans ce courrier l'information sur les journées portes ouvertes digitales organisées par notre institution. La première s'est déroulée ce week-end comme vous le savez. Par ailleurs, nous avons mis en place des webinaires à destination des équipes pédagogiques des lycées et des conseillers d'orientation qui auront lieu en décembre. C'est pour se rapprocher de l'ensemble des lycées qui le souhaitent, pour leur parler des attendus et à nouveau de notre nouvelle procédure d'admission. Nous avons aussi identifié un certain nombre de lycées à Paris, Île-de-France et toute la France, qui comptaient habituellement beaucoup de candidats et qui, éventuellement, auraient pu s'interroger sur les résultats de la campagne 2021. Nous avons proposé à ces lycées un dialogue proactif pour échanger autour de notre nouvelle procédure d'admission et aussi pour entendre les lycées, pour mieux comprendre leurs problématiques sur le terrain. Nous avons ouvert ce dialogue la semaine dernière. Nous poursuivrons ainsi jusqu'au début de l'ouverture des dossiers Parcoursup.

### **Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE**

Je me joins à la bienvenue que nous faisons à la nouvelle direction. J'avais une question pour la directrice : est-ce que dans les statistiques à votre disposition nous avons des éclairages concernant les campus en région, le taux d'acceptation, le taux de candidatures concernant les campus décentralisés.

### **Yoann LE ROUGE**

Une question qui s'inscrit sur les modalités de sélection. Est-ce que lors de l'étude du dossier académique du candidat, est-ce que les notes, les commentaires des professeurs sont pondérés en fonction du lycée d'où il vient afin d'essayer de juguler les aléas de notation selon les lycées. Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ?

### **François HEILBRONN**

Je voulais aussi féliciter les équipes d'admission, vu la masse de dossiers à traiter, ce que vous avez réussi est absolument incroyable. Bravo. J'avais deux questions. Je voulais savoir quel était le profil des évaluateurs, quelle était leur formation, y avait-il pas mal de Sciences Po parmi eux ? Deuxième question, j'ai fait partie des oraux d'admission aux oraux universitaires, j'en ai fait passer une quinzaine.

J'ai été un peu dérouté, comme tout le monde, y compris les candidats, par l'épreuve de commentaires d'images. J'étais plutôt agréablement surpris, j'avais un a priori contre. Parler 5 à 10 minutes sur une image me paraissait compliqué. L'exercice est intéressant, pour eux comme pour nous, mais j'ai trouvé que certaines images étaient très déroutantes. Généralement, c'étaient celles-ci qui n'étaient pas prises par les étudiants. Ils avaient le choix entre deux et parfois, c'était très ésotérique, abstrait. Je me demandais comment, le pauvre, allait parler 10 minutes sur ce truc. Parfois, il y avait des images d'actualité, historique, des photographies, des événements importants où on pouvait faire la différence avec le candidat sur sa connaissance, son recul, il y avait de vraies différences et cela permettait de trouver les bons candidats. Je voulais savoir s'il y avait une réflexion avec un retour d'expérience sur cette épreuve de commentaires d'images et quelles étaient les conclusions que vous aviez pu en tirer ?

### **Gabriela CROUZET**

Sur la question des campus en région, Monsieur URIOSTE, j'espère avoir bien compris votre question : quel est le taux de candidatures par campus et quel est le taux d'acceptation par campus, est-ce bien cela ? Oui, donc je me permets de rappeler que la question du choix de campus n'est pas examinée dans un premier temps au moment de l'admission. La question du choix de campus ne se pose pas au moment de la sélection pour le bachelor de Sciences Po. D'abord, nous examinons toutes les candidatures selon le schéma d'admission que vous connaissez désormais et qui consiste en 4 épreuves d'admission, 3 intégrées au dossier de candidature et l'oral qui s'ajoute. Seuls les candidats qui obtiennent une note minimum, sur 80 au total, fixée par le jury chaque année au vu de la qualité des candidatures, peuvent être considérés comme admis à Sciences Po. C'est seulement au moment où l'on sait quelle est la liste des candidats admis que le jury pose la question de l'affectation des candidats en campus. Dans leur dossier de candidature, tous doivent formuler deux choix de programme ou de campus au sein du collège universitaire. C'est seulement quand on sait que le candidat est admis que l'on va retourner dans son dossier de candidature pour prendre connaissance des deux choix de campus qu'il a faits. Nous conjugons cette information avec le nombre de places sur chacun des campus, les réalités linguistiques de chaque campus et la portée de la motivation du candidat pour chacun des deux vœux évoqués dans le dossier de candidature et nous proposons au candidat une affectation sur l'un des deux vœux systématiquement. En fait, nous ne raisonnons pas en termes de sélection campus par campus. C'est une sélection pour le bachelor de Sciences Po, pour le collège universitaire de Sciences Po, l'idée est que le collège universitaire est déployé à travers 7 campus en région, mais on ne candidate pas en concurrence selon les campus. Nos campus ne sont pas mis en concurrence, c'est une admission au bachelor de Sciences Po. Ai-je répondu à votre question ?

### **Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE**

Une question rapide et complémentaire, il se dit que, parmi les 2 choix de campus, l'idée est que le premier choix serait toujours le campus de Paris et ensuite les campus décentralisés. Est-ce que c'est le cas ?

### **Gabriela CROUZET**

Désormais, on ne sait plus quel est le choix 1 du candidat, car sur Parcoursup, aucun vœu, aucun souhait de campus ne peut être hiérarchisé. C'est la philosophie de la plateforme nationale, c'est qu'il n'y a pas de hiérarchie. Nous ne savons désormais plus quel est le premier, deuxième vœu parmi les campus. Je peux vous dire que, statistiquement, dans les deux vœux formulés dans les dossiers de candidature, beaucoup positionnent le campus de Paris. Je reviendrais vers vous avec une information plus précise, mais je crois qu'il y a plus de 70 % de nos candidats 2021 par la voie générale qui ont mis Paris parmi les deux vœux de campus. Beaucoup espèrent candidater sur notre campus parisien, mais nous ne pouvons plus savoir si c'est le premier ou deuxième vœu. On ne peut pas traiter cette question de cette façon. On ne prend pas en compte si c'est le premier ou le deuxième vœu, car on n'a pas cette information. Cette année, les affectations se sont très bien passées. Nous avons eu très peu de demandes de réaffectations comme on avait par le passé quand ces vœux étaient hiérarchisés. Visiblement, le fait de ne pas hiérarchiser permet d'apaiser ce sujet auprès des candidats.

Sur la question de la pondération de lecture de dossiers de candidatures, pour mémoire, nous avons dans ce dossier une première épreuve qui porte sur les épreuves de baccalauréat. C'est une épreuve purement

quantitative. Nous prenons en compte les notes remontées par la plateforme Parcoursup dans toutes les matières et épreuves de baccalauréat. Il n'y a donc aucune pondération. Toutes les épreuves, matières de baccalauréat sont équivalentes en termes de poids, car nous sommes à la recherche de candidats excellents qui sont équilibrés et complets au niveau du profil académique, donc pas de pondération sur ce premier bloc d'épreuves. Cette prise en compte purement quantitative rejoint ce que Monsieur le Directeur évoquait en début de séance, autour des pratiques et cultures de notation hétérogènes dans les différents lycées. On ne peut pas prendre en compte cette réalité si des lycées ont des pratiques plus sévères que d'autres. Deuxième épreuve du dossier de candidature est un examen très qualitatif et approfondi de la trajectoire du candidat au lycée. Dans cette partie, il y a deux évaluateurs indépendants, qui ne se connaissent pas, qui portent un regard sur cette trajectoire. Ils regardent précisément le lycée d'origine du candidat, c'est à ce moment que l'information est prise en compte dans l'admission de Sciences Po. Ensuite, les évaluateurs posent la question de savoir si le candidat a été en progression, en stabilité toute sa scolarité, quels sont les commentaires des enseignants concernant toutes les matières depuis la classe de 2<sup>de</sup> jusqu'en terminale, comment le candidat est positionné dans sa classe, dans sa cohorte, puisqu'aujourd'hui la classe ne veut plus dire la même chose. Donc comment est positionné le candidat, était-il premier de classe tout au long de sa scolarité ou est-ce une information différente ? Nous regardons également les appréciations des conseils de classe, y a-t-il des félicitations ou pas. Nous regardons de très près la fiche avenir qui nous est remontée dans Parcoursup par le proviseur et le professeur principal du lycée. Toutes ces informations comptent dans l'appréciation globale portée sur la trajectoire du candidat et donc le lycée d'origine, la place de celui-ci est prise en compte à ce stade de la candidature. Troisième épreuve dans le dossier de candidature, ce sont les écrits, une série d'exercices rédactionnels dans lesquels on essaie d'évaluer la motivation du candidat pour Sciences Po, la qualité de son projet pour Sciences Po, mais aussi des qualités rédactionnelles, réflexives, notamment à travers l'exercice qui s'appelle l'essai.

### **Yoann LEROUGE**

Sur Parcoursup, et je pense que c'est de là que viennent une partie des critiques des lycées, avec une sélection pour leurs classes plus élevée que pour les lycées de l'ensemble du territoire. Je suis sûr que, pour avoir travaillé de près sur ces sujets, les classes préparatoires quand ils regardent les dossiers académiques sur les notes, prennent en compte le lycée et elles bénéficient pour cela de 30 à 40 ans de retours sur les élèves pris avec telles notes dans ce lycée, ce qui permet d'avoir une grille plutôt juste. Je pense que c'est ce que l'on nous reproche. Quand il y avait un concours, ces questions n'entraient pas en ligne de compte, puisque c'était seulement sur les travaux de l'élève. Là, ce n'est pas que sur les travaux de l'élève. C'est dommageable pour le candidat d'avoir une candidature entravée par une notation sévère. C'est un avis personnel : penser qu'on va pouvoir forcer ces établissements à revoir leur grille de notation est une utopie.

### **Mathias VICHERAT**

Deux remarques. Je partage en large partie le diagnostic. Si on devait classer les lycées dans le cadre d'une pondération algorithmique, ce serait compliqué, car cela peut être opposable. On va nous dire : « Attendez, vous avez votre propre liste de la qualité des lycées, donc vous allez nous dire comment vous pondérez tel ou tel lycée ». Premier élément compliqué. Deuxième élément, que Myriam évoquait lors d'une conversation, dans certains grands lycées parisiens, il y a une tendance à considérer que les premiers des classes on ne les présente pas à Sciences Po. On leur dit de faire une prépa : Hypokhâgne, etc. C'est pour cela que cet audit serait intéressant. Il y a un effet consistant dans certains grands lycées à mettre plutôt à partir du 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> de la classe le projet de Sciences Po, plutôt que le 1, 2, 3. Le 1, 2, 3 d'un lycée, par exemple à Toulouse, peut être privilégié par rapport aux 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> de Henri IV ou de Louis le Grand. C'est aussi cet effet. C'est pour cela que ce dialogue avec les établissements est essentiel. C'est d'ailleurs le travail qui est fait par la direction de la formation initiale pour rencontrer les directeurs d'établissement mécontents, pour leur expliquer, en lien avec Parcoursup et en lien avec la manière dont fonctionne Sciences Po, les règles du jeu pour qu'ils s'adaptent aussi. La balle n'est pas que dans le camp de Sciences Po, elle est aussi dans le camp des établissements qui doivent s'adapter à une nouvelle donne.

### **Jeanne LAZARUS**

J'ajoute un point. Les premières années de Parcoursup de nombreuses formations, notamment les classes préparatoires, ont eu aussi du mal et ne se sont pas bien remplies. Parcoursup change complètement la donne. On ne peut pas dire qu'on a du recul sur 30, 40 ans pour comprendre les parcours des candidats. Pour les lycées, comme pour les établissements, ce nouvel outil réorganise le fonctionnement. Tout le monde va progressivement s'adapter. Sciences Po a intérêt à mieux comprendre, mais la question presque cynique est : quel est l'intérêt de Sciences Po dans cette affaire ? Si on a des élèves qui viennent de toute la France, qui sont excellents, qui ont une plus grande diversité sociale, après tout, on n'est pas mécontents de nos résultats. C'est peut-être aux lycées de se poser des questions si nous, nous sommes contents des élèves qui arrivent. Bien sûr, nous avons une responsabilité vis-à-vis des lycées et qu'on ne peut pas penser que cela n'a aucune importance. Il y a un échange dans les deux sens. Quoi qu'il arrive, les lycées doivent réfléchir avec Parcoursup et pas seulement pour Sciences Po, mais pour l'ensemble des formations que leurs élèves veulent suivre.

### **Gabriela CROUZET**

Je rejoins toutes ces observations. En complément, nous ne souhaitons pas travailler sur un classement des lycées de France. Ce serait prétentieux de la part de Sciences Po de classer à sa façon les lycées. Par contre, je pense que le ministère de l'Éducation nationale a identifié cette problématique de notation et de l'hétérogénéité qui se matérialisent de façon concrète sur toute la plateforme Parcoursup pour tous les établissements d'enseignement supérieur. On a cru comprendre que le ministère souhaiterait travailler sur cette question d'une éventuelle classification des lycées, en termes de performance. D'autant que le baccalauréat désormais comprend très peu d'épreuves corrigées au niveau national, donc objectivées au niveau des performances. Nous souhaitons attendre les travaux du ministère.

### **Yoann LE ROUGE**

Ce n'était pas une question de classement, mais d'équivalence.

### **Antonin FERREIRA**

D'abord sur l'audit, on soutient à fond cette idée. Il y a le problème des familles, de l'extérieur qui se pose des questions sur la procédure d'admission, mais je pense aussi pour les étudiants sélectionnés, une petite musique se développe parmi eux et notamment, parmi les CEP qui est dommageable et qui nourrit ce syndrome de l'imposteur : « J'ai peut-être été pris à Sciences Po grâce à des critères autres que mes propres compétences et qualités ». Je pense que c'est très important. J'avais une question sur les oraux d'admission : dans quelle langue sont-ils conduits ? Quel est le pourcentage ? À mon époque, beaucoup d'oraux étaient menés en anglais, beaucoup de candidats étaient terrorisés à cette idée. Cela se fait-il toujours ? Si l'étudiant ne sait pas du tout parler anglais, ou est très mauvais, on sait que la pratique de l'anglais est un critère discriminant socialement quand on sort du lycée, qu'on a 17-18 ans et qu'on n'a pas forcément voyagé à l'étranger. Comment cela se passe-t-il au niveau des oraux ?

### **Gabriela CROUZET**

Cette question répond aussi aux questions de Monsieur HEILBRONN auxquelles je n'ai pas répondu. Merci, Monsieur HEILBRONN, pour vos encouragements. Cela fait toujours plaisir. Sur le profil de nos évaluateurs, en Master, nous nous reposons sur un vivier composé systématiquement d'enseignants permanents de Sciences Po qui sont en face de responsables pédagogiques des Masters. Les écoles et les Masters évaluent leurs dossiers de candidatures. Il y a toujours un regard porté par l'école, le Master, par le biais des responsables pédagogiques. Ensuite, c'est un académique permanent de la maison qui apporte son regard, lequel n'est pas forcément rattaché à l'école concernée. Il y a donc un regard croisé sur la candidature. En 1<sup>re</sup> année, pareil, il y a une double évaluation systématique. Le binôme est composé d'un regard de Sciences Po, il peut s'agir de tout personnel pédagogique ou académique de Sciences Po. En face, un regard est apporté par un enseignant du secondaire. Nous essayons d'avoir un vivier suffisant du côté de Sciences Po et du côté du secondaire, qui sont formés en amont des évaluations et qui apportent un regard croisé de quelqu'un qui connaît bien l'enseignement secondaire et quelqu'un qui connaît bien l'exigence de Sciences Po. Sur les oraux, le commentaire d'image est la grande nouveauté de cette admission réformée. Nous avons eu de très bons retours de nos examinateurs,

nous avons fait passer des questionnaires qualitatifs à l'ensemble du vivier des examinateurs, mais qui est une nouveauté sur laquelle nous devons poursuivre des formations. Cela peut être un exercice qui peut sembler déroutant. Sachant que l'objectif n'est pas un exercice académique, pédagogique, ce n'est pas une épreuve d'histoire de l'art, d'histoire, de l'actualité. L'idée est de dire qu'il y a deux images qui doivent inspirer une réflexion, c'est le point de départ du choix des images. On doit faire un dialogue entre le candidat et l'examineur autour de l'interprétation possible de ces deux images que le candidat a choisies. Nous avons eu pas mal de retours sur le choix des images qui a été fait. Ce choix a été fait par le comité pédagogique que j'ai évoqué, qui continue à suivre les épreuves de la nouvelle procédure d'admission. Bien sûr, nous allons nous questionner sur le choix des images pour la campagne 2022. L'idée est qu'aucune des images présentées 2021 ne soit présentée en 2022. Nous allons retravailler sur une nouvelle banque d'images que nous allons retravailler avec le comité pédagogique. Nous allons nous poser la question des images qui ont été considérées comme trop difficiles par les examinateurs et les candidats pour faire d'autres types de binômes. On considérerait qu'il était intéressant de proposer un binôme complémentaire entre une image abstraite et une image concrète. Il y avait une logique de choix entre ces deux typologies d'images fait en 2021. On va voir comment on met cela en œuvre pour 2022. Enfin, sur la question des langues à l'oral de Monsieur FERREIRA. C'est très clair et transparent : c'est écrit sur notre site web. Pour les candidats qui candidatent par les voies d'admission française, l'oral se fait en français. Il est clairement écrit que si le candidat a fait le choix d'un ou plusieurs programmes dont la langue de travail à Sciences Po est l'anglais, les examinateurs peuvent poser une ou deux questions en anglais, mais l'oral ne se déroulera jamais intégralement en anglais. Pour les internationaux, l'oral se fait soit en français, soit en anglais en fonction du choix des programmes que le candidat a fait. Les règles sont très claires. Les oraux qui auraient pu se dérouler intégralement en anglais pour les candidats qui viennent par les voies d'admission française n'existent pas. Ces règles sont posées de cette façon depuis longtemps.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci Madame CROUZET. Je sais que je frustre tout le monde, car c'est un sujet dont on pourrait discuter des heures, mais on va s'arrêter là ce matin. Vous reviendrez en début d'année prochaine pour une présentation plus détaillée encore. On vous souhaite bon courage pour la campagne à venir qui va nécessiter énormément de travail. On passe au point suivant. Madame DUBOIS-MONKACHI vous avez la parole.

## **II. POLITIQUE D'ACCUEIL WELCOME REFUGEES**

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Isabelle DELORME, responsable pédagogique d'un des programmes arrive pour présenter ce second point à mes côtés. Je profite de ce moment pour m'associer à vos propos liminaires et vous remercier de ce générique de fin. À mon tour, j'aimerais remercier les équipes de la direction de la formation initiale qui ont été très mobilisées et toutes les équipes de Sciences Po, enseignants, étudiants, pour nous permettre de traverser cette période de crise, de métacrise avec la crise sanitaire et d'avoir pu continuer nos opérations de scolarité dans une sérénité réelle.

Nous allons vous présenter aujourd'hui la politique d'accueil des étudiants réfugiés à Sciences Po.

La politique d'accueil des étudiants réfugiés à Sciences Po prend plusieurs formes. Elle s'est adaptée depuis 2015 à l'évolution des crises du monde et aux attentes des réfugiés qui ont choisi la France pour tenter d'y reconstruire une vie. Je dis depuis 2015, mais en réalité Sciences Po a toujours eu une tradition d'accueil des publics vulnérables, notamment après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale avec une attention particulière apportée aux rescapés, comme ce fut le cas pour l'étudiante Simone JACOB, Madame Simone WEIL, qui a obtenu, comme l'a rappelé la récente exposition qui lui a été consacrée à l'Hôtel de Ville, en exposant les courriers de l'administration concernant sa scolarité, la bienveillance légendaire de Sciences Po. Les réfugiés politiques sont exonérés de droit de scolarité à Sciences Po, comme le sont les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Ce que l'on appelle désormais la crise migratoire de 2015 a réellement changé le cours de la politique d'accueil des étudiants réfugiés à Sciences Po et a

donné lieu à la création de programmes dédiés qui sont désormais inscrits dans le paysage de la formation de Sciences Po sous le nom de Welcome Refugees. Si l'on connaît la politique d'ouverture sociale très dynamique et volontariste de Sciences Po, qui la distingue de celle des grandes écoles à bien des égards, son ouverture sur l'accueil des réfugiés est mue par le même dynamisme, et s'inscrit avec assurance, dans la responsabilité sociétale de l'établissement. En surplomb, et en complément de la note qui vous a été transmise, nous allons vous présenter brièvement les contours et les enjeux de cette politique.

C'est en 2015, dans le contexte de la crise migratoire qui s'est déployée en Europe, avec l'accueil de millions de réfugiés syriens en Allemagne et des attentats meurtriers en France que l'administration a été approchée par une étudiante de 21 ans, Alyette TRITSCH, de l'école des affaires internationales, étudiantes qui était sur le campus de Menton pendant son bachelor. Elle venait de fonder avec des étudiants européens une université en ligne du nom de Kiron, pour permettre aux réfugiés de poursuivre des études où qu'ils soient dans le monde. Sa demande était claire : comment Sciences Po peut ouvrir ses portes à des demandeurs d'asile syriens. À l'époque - Cornelia WOLL était alors directrice de la formation initiale- la question était comment leur permettre, alors qu'ils ont dû arrêter leurs études du fait de la guerre, d'accéder aux formations et notamment aux cours de français. L'accueil de la direction de Sciences Po fut des plus encourageants. Alyette et son camarade Étienne nous présentèrent des noms d'étudiants intéressés, ce fut plus long que prévu, mais nous accueillons la première promotion le 8 mars 2016. La réaction de l'institution dans sa globalité a été très favorable et toutes les communautés ont répondu présentes : les enseignants de français du département des langues, les premiers concernés, les enseignants, les personnels administratifs, les étudiants, ont tous été à nos côtés au début de cette expérience. De belles rencontres ont eu lieu, des attaches pour la vie pour certains, et un environnement propice à l'étude et à l'expérience étudiante se sont installés. De nombreux partenaires associatifs étudiants, comme Refugees help, et surtout l'ONG Wintegreat qui s'appelle désormais Each one, dont on reparlera plus tard, nous ont épaulés. Entre 2015 et 2016, plusieurs formats de programmes ont été tentés. Une intégration directe en 1<sup>re</sup> année du collège universitaire pour 3 jeunes, 2 à Paris et 1 au Havre, des intégrations en Master avec des étudiants en échange. Tout Sciences Po était ouvert à ces étudiants. Majoritairement syriens, jeunes professionnels pour beaucoup, ils ont trouvé leur place de manière assez naturelle, sans stigmatisation aucune dans l'institution. Ces modèles empiriques ont vite montré leur limite, surtout au collège universitaire. Il était important de ne pas stigmatiser par échec et l'idée d'un programme dédié commençait à germer et a pu éclore à la rentrée 2018. Il n'a pas été exclusif de poursuites de formations diplômantes à Sciences Po pour 6 étudiants qui ont été diplômés ou qui vont l'être, de PSIA et de l'EMI. Ce certificat professionnel en sciences humaines et sociales qui va vous être présenté a été voté par les instances en avril 2018, il deviendra certifiant grâce à une habilitation que nous avons reçu du ministère de l'Enseignement supérieur. Désormais, il s'inscrit dans le réseau MEnS, Migrants enseignement Supérieur. Nous avons organisé la cérémonie de diplomation de cette promotion le 17 novembre dernier : 38 étudiants ont reçu leur certificat. Avec la crise afghane de l'été 2021, nous avons dû réagir et mettre en œuvre notre volonté d'accueillir des étudiants en risque. En cela, nous avons été aidés par les autorités françaises, notamment par Monsieur l'Ambassadeur, son Excellence François DELATTRE, qui a permis à plusieurs alumni de sortir de Kaboul avec leur famille. Par ailleurs, nous avons accueilli une étudiante dans le programme certifiant. La rentrée a eu lieu en septembre dernier. Je laisse la parole à la responsable pédagogique de ce programme pour vous faire une présentation plus détaillée.

### **Isabelle DELORME**

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, mesdames et messieurs, merci pour votre accueil et pour le soutien que le conseil apporte à ce programme. Quelques mots pour compléter ce qui a été dit par Myriam DUBOIS-MONKACHI et préciser quelques caractéristiques essentielles du certificat. D'abord, c'est un programme innovant. Il est fondé sur les valeurs de partage, d'ouverture, il est ouvert sur l'international, il est unique en France. Il est considéré par l'université de Princeton, l'un de nos partenaires, comme un modèle. C'est aussi un programme transversal dans Sciences Po auquel participent, d'une manière ou d'une autre, toutes les directions et plusieurs écoles et qui fonctionne grâce à l'appui très actif des salariés. Je pense notamment à ceux de la bibliothèque, à ceux de Sciences Po carrières, au pôle étudiant, pôle santé et bien d'autres. C'est aussi un programme en présentiel qui se

développe en 3 axes : l'apprentissage du français, l'initiation aux sciences sociales, l'intégration à la vie professionnelle. C'est un programme avec un volet culturel complémentaire et très ouvert en dehors des cours. On a un très beau partenariat avec la comédie française. Aurélie FILIPETTI, professeur d'humanité politique, a amené hier les étudiants de 1<sup>re</sup> année à l'Assemblée nationale pour une visite. J'y ai assisté. Les étudiants ont pu toucher du doigt ce qu'est la démocratie, son fonctionnement, des rencontres avec des députés, inopinées ou programmées. Elle les a amenés deux fois au Louvre, au musée du Quai Branly. C'est un programme qui, en novembre 2021, accueille 33 étudiants, dont 19 hommes, 14 femmes venant de 9 pays différents, principalement d'Afghanistan, mais aussi du Bangladesh, Chine avec le Tibet, Somalie, Soudan, Syrie qui est le 2<sup>e</sup> pays le plus important, le Nigéria, la Russie et la Turquie. Les étudiants ont un niveau de formation variable, mais peu n'ont pas le bac. Certains sont titulaires d'une licence ou d'un Master : cette hétérogénéité est très importante pour nous. Je fais un rapide rappel sur l'organisation de la scolarité. La première année, les étudiants ont une vingtaine d'heures de cours par semaine et par semestre en français, anglais, histoire, droit, humanité politique, sciences politiques, mathématique appliquée aux sciences sociales, management, etc. La quasi-totalité des cours est organisée uniquement pour nos étudiants. C'est une maquette variable, qui évolue en fonction des besoins des étudiants, mais aussi des rencontres. Je donne deux exemples. Le cours d'initiation au droit est venu après des discussions avec les étudiants qui disaient avoir besoin de savoir davantage de choses en droit. Le cours en sciences politiques est venu après – et je vous en remercie encore Madame - une rencontre entre Cornélia WOLL et Florence HAEGEL qui était très émouvante et à la suite, Florence HAEGEL a proposé de faire un cours d'initiation aux sciences politiques très apprécié de mes étudiants. Je suis tout à fait ouverte à la possibilité d'initier les étudiants à la sociologie et à d'autres cours qui font les fondamentaux de Sciences Po. La 2<sup>e</sup> année est consacrée à une intensification de la préparation à l'insertion professionnelle. Un 3<sup>e</sup> semestre comprend des cours généraux d'histoire, de français, anglais, etc., et aussi des cours spécifiques, par exemple, optimiser sa communication à l'oral, s'initier au monde de l'entreprise, de la bureautique, etc. Enfin, le 4<sup>e</sup> semestre consiste en un stage de 6 mois de janvier à juin. Sur la promotion, une dizaine d'étudiants ont trouvé un stage par exemple chez Ipsos, la Comédie française, Chloé, c'est très varié. Environ 8 cherchent encore des stages notamment dans le domaine humanitaire ou en informatique. Je lance une bouteille à la mer pour qui veut. Nous cherchons. Je fais un focus sur l'insertion professionnelle. Je ne vais pas commenter toutes les vignettes, mais je les cite et je développerai davantage sur un ou deux aspects. Il y a des ateliers du coaching individuel, découverte des entreprises, cours dédiés à l'insertion professionnelle, le fameux stage et du mentorat. Je voudrais dire quelques mots sur le mentorat. On a institutionnalisé en quelque sorte le mentorat à partir de la 2<sup>e</sup> année, à l'issue d'une expérience très positive d'une salariée qui s'était engagée à la DSD. Je me suis dit que ce serait très bien que ce soit systématique. Chaque année, on fait un appel aux mentors, ce qui explique que ce programme soit transversal. Il y a des mentors qui viennent de toutes les directions et qui prennent en charge un étudiant. Les résultats sont formidables tant pour les étudiants qui sont très bien soutenus, que pour les salariés, heureux de s'investir, et ils s'investissent vraiment beaucoup, que pour moi, car cela me fait autant de relais dans les différentes directions. Nous avons plusieurs entreprises partenaires et les alumni sur lesquels je vais revenir. J'aimerais faire un focus sur l'insertion professionnelle et notamment sur la découverte des entreprises qui me semble un élément très important. Le retour au présentiel a été pour nous vraiment formidable, car depuis septembre, cela a permis de faire énormément d'actions. Par exemple, le directeur commercial de Levi's est venu, la DRH d'Ipsos aussi, l'ancien DRH de Gemalto, le président de la fondation Hermès est déjà venu deux fois, dont une cette année, grâce à Brigitte Richard, enseignante du programme et directrice du pôle carrière des Alumni. On a aussi des partenaires en rapport avec l'économie sociale et solidaire. Par exemple, les responsables de La Ruche sont venus présenter un parcours d'entrepreneuriat dédié pour les réfugiés. Hier, quand les 1<sup>res</sup> années étaient à l'Assemblée nationale, les 2<sup>e</sup> années étaient dans une journée dédiée à la posture entrepreneuriale organisée par Ticket for change, une opération financée directement par la RATP, un de nos mécènes. Ticket for change est aussi une association dont la RATP s'occupe et ils nous ont mis en relation pour cette raison. On a organisé une réunion grâce à Bernard ELGHOUL directeur général de Sciences po Alumni, avec les étudiants des 4 promotions pour organiser la mise en place d'un réseau d'alumni pour les étudiants du certificat, ce qui est très important. Enfin, Sciences Po carrières et les mentors Sciences Po ont organisé des réunions pour la préparation des stages. Ce sont les gens qui viennent nous voir, mais on se déplace aussi. On est allé voir le site de la Ruche

dans le XIXe arrondissement, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, on a fait une après-midi découverte à Ipsos qui a été formidable pour les 2<sup>e</sup> années, avec une vingtaine de collaborateurs d'Ipsos, à la fois des études de cas et surtout, ce qui est très important pour les étudiants, des ateliers prises de parole, avec des retours des collaborateurs et, pour chaque étudiant, un entretien individualisé en simulation d'emploi. Au semestre prochain, on va continuer avec la promotion en 1<sup>re</sup> année actuellement, puisque la 2<sup>e</sup> promotion sera en stage. On a prévu de passer une journée entière chez Levis, on ira également à la RATP dans un dépôt bus pour voir la vie concrète sur un plan professionnel, on retournera à la bibliothèque qui a organisé des visites guidées ainsi que des séances de formation, etc. On va retourner à la Comédie française. Je vais m'arrêter là, pour ne pas vous prendre trop de temps, il y aurait encore beaucoup de choses à dire. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci pour cette présentation et surtout pour tout ce travail. On voit l'importance du réseau que vous mobilisez et à quel point c'est une réussite. Tout le monde est convaincu que c'est un sujet absolument majeur.

### **Mathias VICHERAT**

Félicitations. Je trouve que c'est assez exceptionnel d'avoir réussi à monter ce programme de certification en si peu de temps. Bravo. J'avais deux questions. En termes de communication, pour faire connaître le dispositif et changer le regard sur les réfugiés et sur ce que fait Sciences Po dans ce domaine, je voulais savoir si un plan était prévu, ou si on pouvait prévoir quelque chose. On en a parlé avec Myriam. Il y a des parrains, marraines de ces étudiants qui ont accès aux médias et qui peuvent avoir une forme de surface médiatique. Deuxième question, en matière d'insertion professionnelle, il y a d'autres associations, que je connais, notamment une qui s'appelle Action Emploi réfugiés. Je voulais savoir si dans l'insertion professionnelle, pas seulement les stages, etc., mais pour trouver un job, avez-vous aussi des contacts avec ce type de structure ?

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Sur la question de la communication, nous utilisons l'association Each one qui a une surface de communication assez importante puisqu'elle est en lien avec toutes les associations qui travaillent sur le sujet de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. C'est eux qui diffusent l'information qui est sur notre site. Peut-être qu'on n'a pas jamais eu, ou jamais voulu peut-être, communiquer plus largement, d'abord parce que le programme est contingenté en termes d'effectifs et aussi, car c'était peut-être une manière de protéger les étudiants au début. Quand le programme a été mis en place en 2018, on a senti chez les étudiants l'envie d'avoir le droit à l'indifférence. Maintenant que le programme fonctionne et qu'il fonctionne bien, qu'on a des résultats, ce serait intéressant de communiquer sur les résultats.

### **Mathias VICHERAT**

Je disais cela, car Sciences Po a réussi à essaimer à travers son programme égalité des chances. Si Sciences Po voulait essaimer dans d'autres écoles, dans des universités autour de ce type de programme, ce serait utile aussi. C'est notamment pour une mise à l'échelle, pour que d'autres établissements s'en saisissent. C'est pour cela que je parlais de communication pour que d'autres établissements le fassent.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Sachant que nous sommes 42 établissements dans le réseau Migrants Enseignement Supérieur qui font aussi des programmes pour les étudiants réfugiés, mais aucun n'est aussi structuré aussi long et riche pour les réfugiés que le certificat de Sciences Po.

### **Isabelle DELORME**

Sur la communication, je rajouterai que, pour la cérémonie de diplômes qui a eu lieu la semaine dernière, on a fait réaliser une vidéo de 2, 50 minutes je serais ravie de pouvoir la montrer au conseil qu'Ismahane GASMI va vous diffuser. Je la trouve très réussie. Tous les étudiants qui ont participé étaient volontaires.

**Samuel KHALIFA**

Merci pour cette présentation. Myriam, vous savez à quel point j'ai été proche de tout le projet et comment au nom de Wintegreat, je me suis particulièrement investi, pas simplement pour le recrutement de certains étudiants, à l'époque c'était aussi avec l'ESCP, HEC qui était partenaire. Le chemin parcouru est magnifique, c'est tout à votre honneur. Je voulais revenir sur deux aspects. Sur la question de l'hétérogénéité dont vous parliez, elle est linguistique, je parlerais plutôt de communication à l'interne et de comment il y a une visibilité, une communication qui se fait avec les autres étudiants de Sciences Po. Pour ces étudiants qui viennent pour passer un moment important de leur parcours professionnel et personnel : est ce qu'il y a une façon de travailler sur leur hétérogénéité ? Sur la question de l'interculturel. Y a-t-il une porosité, pas seulement entre eux par rapport à des codes culturels, mais par rapport aux étudiants de l'ensemble de la communauté Sciences Po ? C'est un premier point très fort pour moi, pour voir dans quel sens cela va. Sur ce même versant, quels supports peuvent-ils avoir au niveau psychologique et dans quelle langue ? Second versant qui m'intéresse, au niveau de ce qui peut être fait pour le curriculum lui-même, y a-t-il des éléments de représentation intégrés plus du côté de la littérature, du théâtre, de la photographie qui leur permettent d'avoir une saisie à un second degré par rapport au monde de l'entreprise, par rapport à la société, par rapport à la représentation des genres de notre communauté nationale ?

**Pascale EISENBERGER**

Monsieur le directeur, je m'associe aux vœux de bienvenue et au souhait de réussite. Merci, Madame DELORME, c'est extraordinaire ce que vous faites. J'ai trois questions précises : faites-vous un appel aux mentors auprès de la communauté des chargés d'enseignement ou auprès des anciens élèves de Sciences Po ? Deuxième question : est-ce qu'un soutien plus global est apporté aux familles ? Je me souviens d'une jeune étudiante en 2019 dont le père était vraisemblablement en prison, mais personne ne savait. C'étaient des difficultés supplémentaires qu'elle avait à affronter. Troisième question, vous avez dit qu'il y avait dans cette promotion 19 hommes et 14 femmes, c'est à peu près l'inverse de la population de Sciences Po. Est-ce que l'on accorde une attention particulière au recrutement des jeunes femmes qui peuvent être encore plus victimes que tous les autres ?

**Simon CORDONNIER**

Merci pour cette présentation de ce programme passionnant. En tant que salariés de Sciences Po, on est tous très fiers que Sciences Po puisse mener à bien des programmes de ce type. Sur le recrutement, comment est-ce que les réfugiés apprennent l'existence de ce programme ? Comment peuvent-ils manifester leur intérêt ? Sur quelles bases les sélectionne-t-on ?

**Titouan LÉBOUARD**

On peut souligner la réussite de ce projet et l'implication de toutes les communautés, notamment des professeurs. C'est un programme qui suscite un grand intérêt de la part de la communauté étudiante qui est très intéressée à ce sujet et qui veut s'engager. J'ai une question qui est celle de pouvoir associer les étudiants à ce programme. Actuellement, c'est possible dans le cadre des programmes de projets collectifs de Master, on se demandait si cela ne pouvait pas être étendu d'une certaine façon aux élèves du collège universitaire dans le cadre du parcours civique. Je sais que ce sont des projets et que chaque année, il y a beaucoup d'étudiants et étudiantes qui veulent s'engager dans ce domaine. C'est très formateur des deux côtés. Je voulais aussi souligner le fait que c'est un projet qui est pensé hors les murs, c'est aussi la plus-value de ce programme, par rapport à d'autres programmes qui peuvent être développés par des associations. J'ai aussi une question sur l'intégration des campus en région. Je sais qu'au campus de Reims beaucoup d'étudiants sont engagés dans le domaine de l'accueil des réfugiés avec une communauté assez importante à Reims. Serait-il envisageable de développer un programme aussi sur les campus en région ? La dernière question est sur l'idée d'étendre ce programme à un nombre plus important de personnes, même si cela demande des ressources supplémentaires, mais je pense que cela pourrait être bénéfique pour Sciences Po et pour les personnes qui pourraient en bénéficier.

### **Marie-Christine LEMARDELEY**

Tout d'abord, je voulais féliciter Mathias VICHERAT pour son élection et dire que la ville de Paris sera toujours aux côtés de Sciences Po comme on l'a été dans les années précédentes, par exemple pour les grands projets immobiliers comme l'Artillerie et par exemple, les travaux que vous avez faits pour accueillir les étudiants. Dans le cas présent, il faut que je vérifie, mais je sais qu'on a proposé des mentors au sein de l'administration parisienne pour les élèves venant de REP ou ZEP.

Ça change tout le temps, j'ai du mal à suivre, mais vous comprenez l'idée. Je ne pense que c'était pour l'instant ouvert aux réfugiés, mais je peux pousser l'idée, on peut s'engager à vous trouver des mentors dans l'administration.

### **Émeric HENRY**

Je me joins aux félicitations pour ce programme, la vidéo est très émouvante, mais cela soulève la question de pourquoi eux et pas tous ceux qu'on laisse de côté. Je voulais savoir quelles sont les perspectives. Il y en a deux. Soit une structuration, une montée en puissance, ou alors comme cela a été suggéré, prendre cela comme un modèle, une incitation pour d'autres endroits pour adopter ce genre de structure. Je voulais savoir ce qui était envisagé par rapport à ces deux possibilités.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

On va se partager la parole. Je laisse les questions ayant trait au recrutement, à l'insertion professionnelle, au fonctionnement du programme à Isabelle DELORME. Sur la question du soutien aux familles, posée par Madame EISENBERGER, les étudiants bénéficient tous d'une bourse du Crous. C'est une avancée du programme, on a réussi grâce à l'habilitation à leur donner accès au régime de bourse du Crous. Tous les étudiants du programme ayant moins de 28 ans ont accès à une bourse du Crous avec le complément de Sciences Po.

### **Mathias VICHERAT**

Ce qui représente environ 1 000 euros, 900 euros.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

950 euros par mois sur 12 mois. Ce n'est pas à destination des familles, mais pour les étudiants qui vivent dans leur famille, c'est un complément de revenu qui n'est pas négligeable. Sur le support psychologique, Samuel, les étudiants ont accès au pôle santé en anglais quand c'est nécessaire. Nous avons un médecin psychiatre très en lien avec les structures interculturelles et qui fait, quand c'est nécessaire, un lien avec des psychologues, psychiatres qui parlent leur langue. Il y a également des liens avec l'association du professeur DELOCHE, la Chaîne de l'espoir qui travaille en Afghanistan et qui est proche du Docteur TARRAGANO, directeur du pôle santé de Sciences Po. Il y a cette possibilité d'avoir accès à des Afghans professionnels pour parler à des Afghans. Sur l'extension du programme, qui est un vrai sujet de stratégie, pour l'instant, nous sommes à Paris et il n'y a pas vraiment de demande dans les campus en région. Il y a des activités menées par Sciences Po Refugees help, comme vous le savez, qui sont très intenses à Reims et à Menton, qui sont plutôt des activités réservées à des demandeurs d'asile. On n'a peut-être pas suffisamment précisé, mais ici on travaille au long cours avec les réfugiés statutaires. Ce sujet n'est pas anodin quand on cherche à élargir le vivier. Si d'aventure nous devions étendre le modèle, ce qui serait une bonne manière de rendre visible l'action de Sciences Po et d'accompagner surtout les étudiants concernés, il faudrait que des moyens soient associés, car c'est un programme qui nécessite des ressources RH et financières. Enfin, concernant le ratio femme/homme, c'est aussi le sujet de composition de la population migrante. Il y a beaucoup plus d'hommes qui partent, qui laissent leur pays et leur famille. C'est un vrai sujet pour nous. On se retrouve avec de jeunes gens qui ont laissé leur épouse dans leur pays d'origine. On travaille avec eux pour réussir à leur obtenir un visa pour qu'elles puissent venir en France quand cela est possible et souhaité. Pendant les périodes de recrutement, on est prêts à recruter des femmes, souvent par enthousiasme, en mettant beaucoup d'espoir sur une évolution possible, mais malgré tout, on n'arrive pas à en recruter. Cette année, il y en a eu 2 qui se sont désinscrites, c'est une réalité qui a l'air évidente, mais qu'on doit peut-être creuser. En France, leurs conditions de vie changent. Elles sont amenées à être support dans leur famille et sont difficilement mobiles pour suivre des études. Actuellement, notre combat c'est l'Afghanistan. Je

terminerai là-dessus. Nous avons accueilli une jeune femme, étudiante à l'université de Kaboul en français langue étrangère, qui est arrivée dans le programme il y a deux semaines, grâce à un parrain médiatique, dont parlait le directeur, qui l'a fait venir. Aujourd'hui, nous avons une jeune femme professeur de français à Kaboul, qui est partie ce matin en Iran, elle a obtenu un visa en Iran. On espère pouvoir la faire sortir du pays, elle a un mois de visa. Nous avons une place pour elle dans le certificat. D'abord, c'est une femme afghane, ensuite professeur de français, on est sûr qu'elle apportera beaucoup au programme.

### **Isabelle DELORME**

Pour l'appel aux mentors, c'est un appel général qui passe par Charlene LAVOIR. C'est un appel à toute la communauté, comme pour les bobinettes, etc., ce qui fait que ce sont des salariés, y compris des centres de recherches. Dans les mentors, il y a aussi des chercheurs ou des enseignants qui ont toute leur place dans cette fonction. Ensuite, il y a un matching entre les désirs des étudiants et celui de mentors. Par exemple, quelqu'un qui veut poursuivre des études, je vais l'apparenter avec un chercheur. Sur le fait qu'il y ait plus d'hommes que de femmes, c'est un de nos grands sujets avec Myriam cette égalité homme/femme. Cela a pu nous amener, par exemple pour la 3<sup>e</sup> promotion, qui est actuellement en 2<sup>e</sup> année, à faire des dérogations pour des femmes ayant plus de 30 ans alors qu'au départ, on avait dit moins de 30 ans. On est très sensible à cela et autant que possible, on pousse la parole des femmes. Sur la diffusion de l'information pour le recrutement, elle se fait par l'intermédiaire des associations avec lesquelles on est en contact, mais aussi par le bouche-à-oreille. J'avoue que le recrutement est très varié. On va mener une réflexion importante avec Myriam pour le prochain recrutement, on a aussi pu commettre des erreurs de recrutement, on s'en aperçoit. On va faire une refonte du recrutement. Pour associer les étudiants au programme, c'est bien volontiers. J'ai pris contact avec la nouvelle épicerie la Grenade. J'ai reçu hier un mail d'un des participants, je voudrais qu'on puisse organiser quelque chose, mais j'avoue que le retour des étudiants était très favorable. Sur le fait d'étendre le programme à plus de personnes, c'est une question de moyens. Myriam a déjà répondu. Concernant les perspectives, la montée en puissance ou modèle, soyons optimistes et pensons que les deux sont possibles.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Sur l'hétérogénéité dont tu as parlé Samuel, on en fait une force. Des gens qui viennent de pays différents parfois de pays qui ne sont pas amis, ont un commun qui est la langue française. On l'a vu dans le reportage. C'est un prestataire qui a fait ce reportage vidéo qu'on a vu. On leur a posé des questions et ils ont répondu. On voit qu'il y a un attachement à la langue française, à la société française qui est l'ADN de ce programme. C'est comme cela qu'on arrive à gérer. Je voudrais en profiter pour rendre hommage aux enseignants. Un professeur de mathématique, notamment, a établi un lexique en arabe et en persan pour rendre accessible rapidement des notions abstraites. Les enseignants se saisissent aussi de cette hétérogénéité pour en faire quelque chose. Dernier exemple, un professeur d'histoire ne note pas les étudiants tant qu'il n'est pas sûr qu'ils aient atteint la moyenne. C'est un moyen de leur donner envie d'être notés. Il commence à noter à partir de 10. Ceux qui ne sont pas notés trépignent d'impatience, travaillent davantage pour avoir cette fameuse note qui est, non plus standardisée et automatique, mais qui est selon la motivation des étudiants.

### **Samuel KHALIFA**

Ce sont aussi des outils et une innovation pédagogique à créer et toujours en devenir.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. S'il n'y a plus de questions, on va renouveler nos félicitations et nos remerciements. Il y a beaucoup de bonne volonté réunie ici, n'hésitez pas si vous avez des demandes pour qu'on les fasse circuler. À l'inverse, les personnes ici qui auraient des propositions à vous faire peuvent vous contacter. Merci.

Nous devons faire adopter les procès-verbaux des deux dernières séances.

### **III. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 21 SEPTEMBRE ET DU 12 OCTOBRE 2021**

**Jeanne LAZARUS**

Avons-nous des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Oui. Monsieur BULTINGAIRE donne procuration à Madame CADUDAL ILLY, Madame GAILLE à Monsieur CHATRIOT, Mesdames BERTRAND DORLEAC et BISAGNI-FAURE à Madame LAZARUS et Monsieur ZAOUATI à Monsieur LEROUGE.

**Jeanne LAZARUS**

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions, c'est donc adopté. Nous pouvons passer aux questions diverses.

### **IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Raykhant LIANOVA**

J'aimerais faire remonter quelques informations de la part des associations sportives à Sciences Po qui ont pris la parole récemment pour demander plus de considération envers le sport et les sportifs au sein de notre école. Ils pointent du doigt les difficultés et les problématiques qu'ils rencontrent, mais ils proposent aussi quelques idées pour améliorer les conditions. J'aimerais vous les lire si vous le permettez. La première serait la banalisation du jeudi après-midi pour les compétitions sportives. Ils demandent également un accompagnement des sportifs dans leur aménagement de scolarité pour le sport en compétition, ainsi que la création d'une salle multiactivités consacrée au bien-être des étudiants qui serait également utilisable par d'autres associations à Sciences Po, la mise en place de vestiaires et de douches sur les nouveaux campus pour permettre aux étudiants de se changer après les entraînements. Actuellement, ils n'ont pas accès aux vestiaires et aux douches et c'est très problématique pour les sportifs. Enfin, un espace de stockage de matériel avec des casiers fermés pour éviter les pertes et les vols. J'aimerais savoir si on peut apporter une réponse à ces associations sportives ou pas ? Quelles conditions peut-on améliorer ? Merci.

**Mathias VICHERAT**

Avant de passer la parole à Myriam et Sébastien, j'ai eu l'occasion et la joie de rencontrer l'association sportive hier. On a discuté à bâtons rompus et j'ai eu connaissance des revendications. Le jeudi après-midi est le moment des challenges sportifs interuniversitaires. En même temps, la banalisation des jeudis après-midi (même si je sais que, par exemple, à Nancy cela a été fait, mais on a moins de contraintes en termes d'étudiants, de créneaux, etc.), la banalisation complète n'est pas possible. Il faut qu'on se dise les choses, on ne va pas complètement libérer les jeudis après-midi pour les challenges sportifs. En revanche, ce que j'aimerais, sous réserve du travail des directions, est qu'on puisse étudier la possibilité de regarder s'il peut y avoir un peu moins de cours obligatoires le jeudi après-midi, notamment pendant les périodes de compétition sportive, et peut être, regarder, dans certains cas, des dispenses de cours. On m'a parlé récemment d'une athlète fameuse qui avait eu toute une série d'absences que l'administration n'avait pas traitée, dans un premier temps en tout cas, comme il se doit. C'est ce genre de choses qu'il faut réfléchir. Il ne faut pas promettre ou sur promettre. Sur les éléments immobiliers, etc., je n'ai pas connaissance des contraintes. Je voulais juste faire ce point général.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

La banalisation des jeudis après-midi est dans nos têtes depuis des années. On essaie de le faire, année après année, en libérant cette plage des cours obligatoires, sachant que les 14 000 étudiants de Sciences Po ne sont pas des sportifs, en nous adossant sur le fait que les projets collectifs de l'école urbaine ont

lieu le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée. On essaie d'optimiser cette plage horaire, mais on n'arrive pas, pour des contraintes techniques, à le faire systématiquement. En revanche, on a une belle politique. Je passe la parole au directeur de la vie dans le campus pour vous en parler.

### **Sébastien THUBERT**

Très rapidement pour ne pas monopoliser au vu de l'horaire. J'ai reçu l'association sportive suite à ce courrier envoyé à l'origine par d'anciens dirigeants de l'association sportive, qui était le fruit d'une histoire, pour leur faire part des réflexions en cours sur ce jeudi après-midi. Nous essayons aussi d'accompagner cette association sur la logique de développement de leur politique de compétition. Il ne s'agit pas forcément que de libérer du temps, c'est vers quels sports l'association sportive souhaite-t-elle se diriger ? Comment accompagne-t-on cette dynamique en lien avec la fédération française de sports universitaires et pas seulement autour des tournois inter IEP. C'est toute cette logique que nous essayons d'accompagner au quotidien, la banalisation en fait partie, mais c'est aussi l'accompagnement des enseignants. C'est Sciences Po qui finance ces parties et l'engagement de Sciences Po annuellement est de plus de 500 000 euros. C'est un engagement important. Ce sont 1 500 étudiants qui pratiquent du sport chaque semestre rien que sur le campus parisien. Si nous ajoutons les autres campus, on a plus de 2 000 étudiants qui pratiquent un sport et qui sont accompagnés. Ensuite, sur les espaces de stockage, nous sommes en cours de résolution et de dialogue avec les autres associations, c'est aussi la question de partage des espaces. Vous connaissez les locaux du 27 rue Saint-Guillaume, nous essayons de rendre ce lieu plus accueillant, en tout cas plus fonctionnel. Nous sommes en lien avec nos collègues de la direction de l'immobilier, dans le vaste cadre du projet campus 2022, qui n'est pas que le 1 rue Saint-Thomas, mais de réflexion sur des espaces, même si, nous le savons, nous n'avons pas la possibilité d'avoir des infrastructures sportives. Par exemple, la salle de pratique sportive, multiactivités, il faut toujours qu'on se mette à l'échelle du fait que nous sommes un campus avec 8 000 étudiants. Il ne s'agit pas de se dire que nous avons un local de 20 ou 30 m<sup>2</sup> qui peut répondre à la pratique de 5, 10 personnes, mais qu'est-ce que nous avons à l'échelle d'une communauté aussi importante. C'est donc plutôt de travailler la Ville de Paris comme notre campus, quelque part. Du coup, travailler nos interactions avec des lieux à proximité qui permettent cette pratique et, bien sûr, il y a la question des douches. Si on veut développer les pratiques de running, etc., il faut pouvoir y répondre. Nous travaillons à ces questions avec la direction de l'immobilier. Il n'y a pas de manque de considération de la question sportive à Sciences Po.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Bien au contraire. Si je peux rajouter juste un petit mot. Sur la question de l'assiduité, on est très sensible aux situations particulières pour les sportifs de haut niveau, notamment les jeunes qui vont être engagés dans les Jeux olympiques 2024 et également sur la pratique de la musique, les artistes de manière générale, qui sont engagés professionnellement, ce sont des sujets que l'administration connaît bien et il suffit de lui en parler pour qu'elle mette en place les dispenses nécessaires.

### **Hugo JEAN**

Merci. J'aimerais attirer l'attention de ce conseil sur la situation compliquée que peuvent connaître certains étudiants sur le paiement de leurs frais de scolarité dans cette période du semestre. Nous avons été saisis par beaucoup d'étudiants extracommunautaires qui ont des difficultés à payer leurs frais de scolarité et à obtenir des exemptions, car, comme vous le savez, celles-ci sont plus restreintes, à la fois dans les montants et aussi dans les situations. Se pose la question des étudiants extracommunautaires qui font face à des difficultés en raison de la fluctuation de leur monnaie dans leur pays, parfois très importante. Je pense notamment aux étudiants issus du Liban ou d'Amérique latine qui ne peuvent pas bénéficier d'exonération parce que ce critère n'est pas pris en compte actuellement par l'établissement. J'aurais voulu savoir si on pouvait y réfléchir. C'est une demande que l'on formule pour savoir si on pouvait étendre les possibilités d'exonération et les montants pour les étudiants extracommunautaires et, plus généralement, si vous pouviez nous communiquer une estimation des besoins rencontrés par les étudiants à cette période de l'année. Avez-vous eu un retour sur les difficultés financières de manière plus générale ?

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

En termes de méthode, si vous pouviez poser vos questions en amont afin que l'on puisse préparer les réponses, car je n'ai pas les montants exacts en tête. Ce que je peux vous dire est que nous avons une politique particulière envers les étudiants qui ne paient pas leurs impôts dans l'espace économique européen, car c'est cela la distinction. J'en profite pour inclure notre directeur sur ce sujet, qui est un vrai sujet. Ce n'est pas lié à la nationalité, mais au statut de contribuable ou pas de l'espace économique européen. Nous avons une politique en faveur des étudiants extracommunautaires dans cette définition qui est la commission Boutmy à laquelle peuvent candidater les primo-arrivants et qui permet d'avoir une exonération de droits de scolarité qui peut aller jusqu'à la totalité, en plus d'une bourse de vie. C'est une candidature et on respecte cette enceinte pour donner, selon le mérite du candidat, donc les revenus de la famille tels que déclarés et son niveau académique, et la volonté de l'école, du campus de l'avoir comme étudiant. Une fois que cette commission a eu lieu, ce n'est pas très équitable de donner des bourses à des étudiants qui ont été refusés par la commission ou qui n'ont pas pu avoir de bourse de la commission. La réalité est que chaque année, on rencontre des étudiants qui nous font part de leurs difficultés. Vous parlez de difficultés ponctuelles, ou géopolitiques, mais malheureusement, de plus en plus d'étudiants venant du Liban, sont pris en compte dans la commission Boutmy. Cela peut être aussi une prise en charge par des donateurs qui souhaitent soutenir les étudiants libanais, ou d'Amérique latine. Cela fonctionne. À part la commission Boutmy, il y a une myriade d'aides qui peuvent venir en déduction des droits de scolarité, mais on ne peut pas, de manière systématique, accepter la demande d'exonération. On essaie de trouver des solutions financières ou d'aménagement de scolarité. Cela se fait au quotidien. Parmi nous, nous avons aujourd'hui la responsable de la commission de suivi social que vous connaissez, Madame FURIC. Il y a des situations qui peuvent être soumises à la commission de suivi social, des aides de différents donateurs, plus les bourses Boutmy. La réalité est que l'on gère aussi, post Boutmy, les étudiants qui ne viennent pas, malgré la bourse. Je n'ai pas les chiffres pour répondre à votre question. Il y a bien une liste qui est remplie par la direction d'accueil et de l'accompagnement et qui, au fur et à mesure des informations sur le fait que les étudiants lauréats de Boutmy ne viennent pas, réallouent cette somme à un étudiant qui nous a fait part de ses difficultés.

### **Yoann LE ROUGE**

Notre demande est plutôt un vœu, un encouragement, mais aussi une attente envers Monsieur le Directeur. Vous prenez vos fonctions dans une commission qui est encore frappée et blessée par les récents événements et pour autant aucun membre de sa communauté n'a voulu se désolidariser de cette institution. Encore récemment, la communauté étudiante, certains membres d'associations, ont été pris à partie, ont été menacés. Désormais, il n'est plus possible d'afficher certaines affiches sur les murs de notre école et nous tenons à apporter notre soutien entier aujourd'hui à tous les militants, militantes, quelle que soit leur association, qui ont fait l'objet ces derniers jours de quelque forme de violence intolérable dans notre école. Il nous faut retrouver la voix du pluralisme, le débat ouvert et démocratique, sans rien céder au discours de la haine. Je me permets de faire un pont avec une partie de votre programme et d'éléments que vous avez souligné lors de votre audition. Vous souhaitez mettre en avant et développer une éthique du débat. Nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche. Nous allons vous laisser le temps de matérialiser cette éthique du débat. Nous estimons qu'elle est essentielle et qu'elle doit être un des chantiers prioritaires en ce début de mandat.

### **Mathias VICHERAT**

Merci d'avoir souligné cela. Je m'installe et je ne veux pas avoir de propos trop précipités. Je veux rencontrer beaucoup de monde, voir les différentes situations. Il faut faire preuve de détermination et de pragmatisme. J'ai deux convictions fortes. Je ne supporterai pas la moindre menace, agression, verbale ou physique, contre un enseignant, une enseignante, un étudiant, une étudiante, quel que soit le sujet. Je souhaite d'ailleurs une sorte de binôme qui serait direction juridique de Sciences Po, direction de la communication, notamment avec un Community manager qui puisse accompagner en cas de harcèlement cyber et autre. J'aimerais bien le mettre en place à la fois pour les enseignants et les étudiants. On sait qu'il peut y avoir des cas lourds, graves. Sur l'éthique du débat, on aura l'occasion d'y revenir, je suis en train de réfléchir au format qui pourrait accompagner la venue de personnalité polémique, pour employer un terme général, et la polémique pouvant se nicher dans plein de sphères politiques, dans

plein d'idées différentes. De façon générale, et cela ne veut pas dire que c'est une décision qui est prise, mais que c'est une réflexion que je porte à haute voix avec vous, je suis mal à l'aise avec l'idée que Sciences Po puisse être une sorte de salle de la mutualité ou de murs pour des meetings. Sciences Po, c'est l'éthique du débat, la contradiction scientifique, la recherche, non pas de vérités, mais de positions qui s'appuient sur une recherche, une analyse, une étude. J'aimerais qu'on puisse réfléchir autour de cela et que cette éthique du débat se mette en place, qu'il n'y ait pas des monologues qui puissent s'installer quels que soient les discours, avec, chaque fois, peut être avec la faculté permanente, peut être avec des intervenants extérieurs, on puisse créer les conditions de cette éthique du débat. Cela ne veut pas dire que telle ou telle décision est prise pour telle ou telle venue anticipée ou projetée. Cela me paraît important qu'on puisse y réfléchir ensemble. C'est le cadre de ma réflexion : d'abord une protection forte, à la fois médiatique et juridique, de ceux qui sont attaqués et un soutien total de ma part. Dans un deuxième temps, comment mettre en œuvre cette éthique du débat pour les différents intervenants, et notamment les interventions polémiques ?

### **Titouan LEBOUARD**

J'ai une question d'ordre plus organisationnel, logistique concernant le semestre prochain, qui approche, notamment la dégradation des conditions sanitaires. Il y a toujours quelques étudiants qui ne peuvent pas se rendre en France et quelques écoles qui semblent un peu réticentes à l'idée de maintenir des cours à distance. On se demande ce qu'il en est des cours hybrides et en distanciel. Y aura-t-il une révision des règlements de scolarité de prévue ou pas ? Plus globalement, pourrait-on faire un point rapide sur la résurgence ou pas du nombre de cas, et notamment vis-à-vis de l'annulation en dernière minute d'événements qui devaient se tenir sur le campus de Nancy ce week-end ?

### **Jeanne LAZARUS**

Nous sommes dans les questions diverses et pour répondre à vos questions, il y en a pour 30 min. Cela va être forcément superficiel. Peut-être qu'on peut prévoir un vrai point pour le prochain conseil du 14 décembre

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Un mot rapide. Avant la rentrée, il y a les examens. Vous devez le savoir, on est très mobilisé par cette situation. Nous avons reçu des consignes du ministère de l'Enseignement supérieur. Pour l'instant, rien ne change, sauf que nous renforçons les mesures sanitaires pour les examens. Pour la rentrée, nous sommes bien avancés dans la programmation et nous sommes toujours dans la même logique. A priori, il ne devrait pas y avoir de changement du règlement de la scolarité qui a été voté l'an dernier et qui devrait s'appliquer le semestre prochain. Les étudiants qui ne peuvent pas venir en France pour des raisons sanitaires ou administratives, et il y en a finalement très peu, continuerons de pouvoir suivre les cours à distance.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. S'il n'y a plus de question, je vais lever la séance et vous remercier de votre attention ce matin.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 heures 06.*